



PRISON MODÈLE DEVENUE POUDRIÈRE

Comment en sommes-nous arrivés là?

Devenue dans l'opinion un «élevage en batterie» prêt à «imploser», la prison de Champ-Dollon vit une «crise» inouïe. Seul un mort, disent certains, pourra faire réagir la société. Mais celle-ci se rebiffe à l'idée même qu'un détenu puisse être indemnisé pour ne pas avoir suffisamment d'espace. Et les experts tirent la sonnette d'alarme, comme ils le font depuis vingt ans, en vain. Mais enfin, que s'est-il passé pour en arriver à une telle «poudrière»? Tentons une mise en perspective.

Au départ, la prison n'intéressait personne. «Pendant vingt ans, le législatif ne s'en est pas préoccupé», raconte Denis Choisy, directeur de l'établissement entre 1985 et 1998. Il n'y avait guère que la commission des visiteurs officiels (CVO) pour s'en soucier. Mais elle s'est toujours occupée d'aspects secondaires, selon lui, «au lieu de poser la vraie question: que voulons-nous comme prison?»

«C'est un thème peu porteur politiquement. Surtout que la préventive ne repose pas sur un projet intrinsèque, hormis l'exclusion de la société pour un temps», analyse aujourd'hui le député libéral Renaud Gautier, membre de la CVO depuis 2001. Et il est logiquement plus évident d'obtenir une majorité politique pour le futur des enfants que pour les besoins de la population carcérale.

L'ancien directeur du CICR Jacques Moreillon le disait déjà à la naissance de Champ-Dollon, alors que les aspects sociopénitentiaires et psychiatriques du projet initial étaient passés à l'as pour des raisons budgétaires: «On ne fait pas des bonnes prisons sans argent. Or, pour les élus, [elle] vient au

vingt-cinquième rang des priorités, bien après les écoles, les hôpitaux ou les parcs.»

Le repli sécuritaire

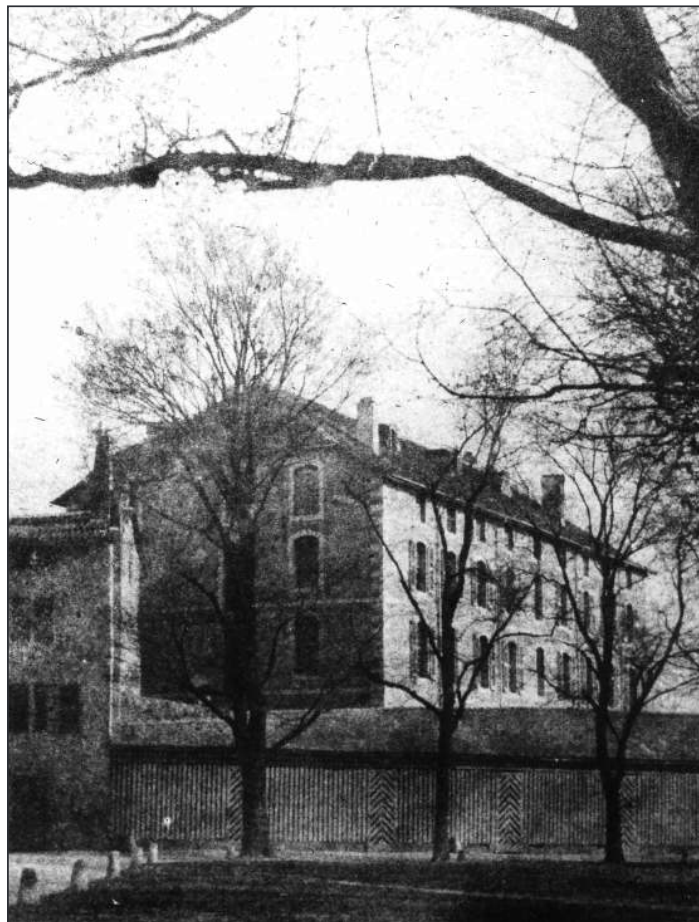
«L'envolée sécuritaire nous a pris de court», raisonne Laurent Beausoleil, directeur de Champ-Dollon de 2000 à 2007. Selon lui, la surpopulation carcérale a été le miroir de la tolérance zéro, initiée dans les années 1990 par Rudy Giuliani, ancien maire de New-York. Pourtant, explique son prédécesseur, Denis Choisy, les indices étaient là. «Je suis quand même arrivé à 405 détenus pour 270 places à cette époque. On doublait déjà les lits et tous les signes montraient qu'à 350 pensionnaires la prison était saturée. Si c'était encore à peu près confortable, aujourd'hui, avec 800 détenus... c'est innombrable.»

Dilemme: en préventive, le directeur doit accepter tous les nouveaux venus. «Moi, j'étais l'aubergiste dans l'équation. Je n'avais aucun pouvoir.»

La population carcérale

Avec l'évolution de la criminalité et les phénomènes migratoires, Champ-Dollon a été mise à rude épreuve, bien que les étrangers soient par essence surreprésentés en préventive. «La vague d'ex-Yougoslavie a par exemple amené dans l'enceinte des tensions entre ethnies», remarque Renaud Gautier. La grande proportion de personnes issues de pays en guerre a contribué à rendre l'atmosphère de plus en plus violente.

Puis «des délinquants issus de l'asile ou de la migration économique ont diablement compliqué les choses, leurs perspectives de resocialisation



Par rapport à Champ-Dollon, Saint-Antoine offrait aux détenus une vie presque familiale de par son archaïque disposition architecturale. LDD

étant très modestes», complète le président de la commission nationale de prévention contre la torture (CNPT) Jean-Pierre Restellini. D'autre part, l'augmentation des troubles psychiatriques chez les détenus et une «banalisation de l'enfermement» auraient affaibli le rôle dissuasif de la prison.

Les infrastructures et la dotation en personnel n'ont pas non plus suivi l'accroissement du nombre de détenus. En

1999, l'ancien conseiller d'Etat tessinois Alex Pedrazzini pointait déjà la catastrophe et prévoyait l'explosion des 370 pensionnaires. Avec près de 850 prisonniers actuellement, la composante sécuritaire l'emporte complètement.

Le personnel, pourtant au premier plan, ne peut plus s'investir dans son rôle primordial de prévention de la récidive. Le directeur, Constantin Franziskakis, le confirme volontiers:

«Nous maintenons les prestations de base aux détenus, sans pouvoir faire plus. Le niveau de sécurité demeurera élevé quoi qu'il en soit. Des mesures sont annoncées, je suis optimiste.» Et en attendant? «Nous tenons», répond sobrement le directeur.

La particularité genevoise

«Cela fait longtemps que les conditions de détention ne sont plus admissibles. Mettre des petits délinquants en prison n'a

de sens que si la mesure a un effet préventif», observe un habitué du Palais de justice qui souhaite rester discret. Incarcérer à tout bout de champ, c'est un peu le problème de Genève. «Et les policiers genevois ne sont pas connus pour être des tendres», rappelle Jean-Pierre Restellini.

La surpopulation carcérale a beau toucher l'ensemble de l'Europe, le professeur honoraire à l'université de Genève Christian-Nils Robert aimerait croire qu'elle n'est pas irréductible au bout du lac. «Ce n'est pas uniquement conjoncturel mais aussi structurel: comparé aux autres cantons, on détient beaucoup et longtemps.» Preuve en est qu'entre 1978 et 2012 la durée moyenne d'un séjour à Puplinge est passée de trente-cinq à quatre-vingt-neuf jours (contre quarante pour le reste de la préventive suisse).

«On considère ici la détention provisoire comme une punition, alors qu'elle n'est rien d'autre qu'une immobilisation au bénéfice de la vérité», poursuit-il.

Résultat: les prisonniers dorment sur des matelas à même le sol et demandent réparation. Deux détenus, défendus par M^e Dina Bazarbachi, viennent d'obtenir gain de cause au Tribunal des mesures de contrainte. Une pratique qui, si elle se généralisait, risque de coûter cher au canton. Le procureur général a d'ailleurs déposé un recours.

Parallèlement, le conseiller d'Etat Pierre Maudet a dû renforcer les effectifs, quitte à repêcher des retraités. Il se livre également à un jeu de chaises musicales entre établissements pour dégager quelques places. Mais au risque de revoir à la baisse les conditions de ceux qui purgent leur peine à la Brenaz, dont il veut doubler la capacité provisoirement.

«Champ-Dollon s'est construite sur un courant plein de promesses», conclut M. Restellini. Aujourd'hui, nous avons basculé dans un monde hypersécuritaire, où l'objectif est surtout de mettre des gens en cage sans envisager leur réinsertion. Les politiques ont totalement perdu de vue ce que doit être la privation de liberté.» PCA

«La population n'est pas prête à stopper l'embastillage»

Il n'y a pas mille directions pour pallier l'engorgement d'une prison: construire plus de places ou réduire le nombre de détenus. A commencer par la mise en œuvre d'un concordat national facilitant le transfert de détenus en exécution de peine, estime Jean-Pierre Restellini, président de la commission nationale de prévention contre la torture (CNPT). Au cours des trente dernières années, plusieurs magistrats ont proposé d'agrandir la capacité pénitentiaire, avec plus ou moins de succès. Aujourd'hui, le chef de la Sécurité, le PLR Pierre Maudet, défend une planification d'envergure (lire page ci-contre).

Dans le milieu, sa détermination est partout saluée, mais ses solutions ne font pas l'unanimité. «La tentation est grande pour la justice de recourir à la détention dès qu'elle en a les moyens», observe un connaisseur du dossier. Comprendre: construire une prison, c'est risquer, par facilité, d'incarcérer davantage – au détriment de peines alternatives ou d'une certaine retenue.

Ces discours éprouvés au sein de la communauté académique tombent dans l'oreille de sourds. Face à l'absence d'alternatives concrètes, la population ne s'émeut plus d'entendre parler de poudrières carcérales et continue d'exiger une politique du châtiement – au lieu d'une justice réparatrice. Pour reprendre la formule du député Renaud Gautier, «la population n'est pas prête à stopper l'embastillage».

Certains défendent tout de même la piste inverse. Comme le développement des conventions de réadmission avec les pays tiers afin de faciliter le renvoi de délinquants sans titre de séjour. Mais l'ancien procureur général Bernard Bertossa est sceptique: «Il n'y a rien de plus facile que de revenir en Suisse. Il faudrait en premier lieu comprendre pourquoi ils veulent venir chez nous. Tant qu'on s'attache aux effets et non aux causes de cette

criminalité migratoire, il ne faut pas espérer trouver une solution.»

Autre piste plus radicale et très impopulaire: la dépenalisation du trafic de drogue. Une grande proportion de détenus en préventive est issue du commerce de stupéfiants. Il s'agit rarement de gros poissons, mais plutôt de petits dealers remplaçables à souhait. «Dépenaliser en restaurant un système réglementaire permettrait de désengorger les prisons de 30% à 40% de ses pensionnaires», argumente l'ancien professeur de droit pénal Christian-Nils Robert.

Une douce utopie, que caressent néanmoins bon nombre d'éminents chercheurs et autres hommes de loi. Bernard Bertossa a d'ailleurs changé d'avis à ce sujet: «Nous avons aujourd'hui assez de recul pour constater l'échec d'une politique essentiellement fondée sur la répression. Soit on légalise, soit on continue de foncer droit dans le mur.» PCA

LA JUSTICE S'ADAPTE EN COULISSES

La justice devrait-elle s'adapter à la capacité physique des prisons? Non, répond fermement le procureur général Olivier Jorrot, maintes fois sollicité sur le sujet en ce printemps de surpopulation. Mais dans les faits, bien que ce ne soit pas crié sur les toits, le parquet et la police y sont très sensibles. Lorsqu'il était procureur général, de 1990 à 2002, Bernard Bertossa avait par exemple organisé une concertation entre le Ministère public et les officiers de police pour éviter les «détentions inutiles».

Il s'agissait de limiter les arrestations tout en veillant à liquider rapidement les petites affaires. «Nous avions fixé des priorités», se souvient-il aujourd'hui. A l'époque, il était notoire que M. Bertossa était plus enclin à traquer la criminalité en col blanc qu'à s'acharner sur la petite délinquance. Mais cela n'a pas empêché le Ministère public de toujours faire son travail: appliquer les lois. «On m'a reproché de ne pas suffi-

samment lutter contre la criminalité de rue, c'est un faux procès. Quand les murs d'une prison ne sont pas extensibles, il y a deux solutions: sacrifier la dignité humaine, ou sacrifier des impératifs de procédure.» Le second choix était vite fait. «Je ne crois pas me rappeler que cela ait mis Genève en danger», ironise l'ancien procureur socialiste. En France, certains sont allés bien plus loin en proposant, sans succès, de plafonner les effectifs. Si l'actuel procureur général, Olivier Jorrot, ne cesse de répéter dans les médias que la justice ne se calibre pas aux places de détention, en réalité, la retenue pragmatique des procureurs et de la police n'a pas cessé. Selon nos informations, la pesée des intérêts est le lot quotidien du terrain. Cela dit, il est certain qu'avec la politique répressive de Jorrot on arrête beaucoup plus encore», remarque Christian-Nils Robert, professeur honoraire à l'université de Genève. PCA